



LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'ALIMENTATION
DE LA PÊCHE
DE LA RURALITÉ
ET DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE



A partir de 2012, le recensement annuel est complété par l'inventaire des béliers de votre élevage

Vous êtes détenteur de béliers destinés à la reproduction, de nouvelles règles qui complètent le recensement pour l'année 2012 vous concernent. L'inventaire des béliers utilisés à des fins de reproduction doit désormais être réalisé.

Pourquoi cet inventaire ?

L'inventaire a pour objectif d'améliorer la connaissance du niveau de résistance du cheptel national vis à vis de la tremblante classique. En effet, la gestion de cette maladie contagieuse et mortelle pour les animaux atteints demeure complexe et très coûteuse pour les éleveurs et la filière. Grâce à cette démarche et au progrès des connaissances scientifiques sur la maladie, il sera possible de concentrer les efforts de maîtrise en fonction de la nature du risque. **Attention : La tremblante classique doit être distinguée de la tremblante atypique**, qui atteint généralement un seul animal dans un troupeau.

Cette évolution s'appuie sur un avis de l'ANSES* (ex AFSSA) du 13 juillet 2010 qui confirme l'importance de continuer la diffusion des animaux génétiquement résistants. Cette diffusion a déjà démarré dans le cadre du Programme National d'Amélioration pour la Résistance à la Tremblante Classique mis en place en 2002 qui a permis de renforcer la résistance à la tremblante dans les élevages de sélection tout en conservant la diversité génétique. C'est dans ce même esprit que le taux de résistance doit être renforcé dans les élevages de production afin de les protéger de façon durable. L'inventaire servira donc à mieux connaître la situation de la résistance au niveau national et dans les différents bassins de production. Au niveau de votre exploitation, si vous êtes en contact avec un technicien, il vous permettra de faire le point avec lui sur la situation dans votre élevage. N'hésitez pas à prendre contact avec lui.

Comment remplir cet inventaire ?

Avertissement : cet inventaire ne concerne que les détenteurs de béliers utilisés à des fins de reproduction.

L'élément à remplir obligatoirement est le numéro officiel à 11 chiffres de votre bélier. C'est la condition pour que l'inventaire soit valide.

Lorsque vous les connaissez, vous indiquerez la race ou les races de vos béliers en toute lettre ainsi que leur génotype (résultat d'analyse réalisé par vous même ou génotype indiqué sur le certificat d'origine officiel délivré par l'OS)

Vous êtes éleveur en contrôle de performance, vous n'avez pas à remplir les informations sur vos béliers (transmises par ailleurs) mais simplement à cocher la case correspondant à votre cas.

La résistance génétique à la tremblante classique

La sensibilité des ovins à la tremblante classique est contrôlée principalement par le gène PrP. Comme pour chaque gène, l'animal possède deux allèles (l'un provenant de son père et l'autre de sa mère) qui peuvent être de forme différente. Les 4 principaux allèles du gène PrP sont : ARR, AHQ, ARQ et VRQ. Ces formes confèrent à l'ovin un degré différent de résistance à la tremblante classique, ARR étant très résistant, et VRQ étant très sensible. Comme chaque mouton possède 2 allèles, on parle d'animaux ARR/ARR ou ARR/ARQ par exemple.

En présence de l'agent infectieux de la tremblante, les animaux porteurs de l'allèle ARR sont les plus résistants à la tremblante classique :

- 98% des ovins malades ne sont pas porteurs de l'allèle ARR,
- 2% des ovins malades ne sont porteurs que d'un seul allèle ARR,
- statistiquement, **aucun animal ARR/ARR ne contracte la tremblante classique.**

*Avis de l'ANSES : <http://www.afssa.fr/Documents/ESST2009sa0168.pdf>